LES PERSONNES ÂGÉES POUR DIRE «NON À L'OUBLI»

Des retraités centenaires à l'honneur à Sidi-Bel-Abbès

Saisissant l'occasion du 16 avril coïncidant avec la journée du savoir Youm El Ilm et celle du 27 avril, consacrée aux personnes âgées, le sous-directeur des pensions de la Caisse nationale de retraite de Sidi-Bel-Abbès a organisé une cérémonie en l'honneur des retraités centenaires.

La cérémonie a été organisée avec la collaboration de l'Association des enfants handicapés du centre médico-pédagogique Meriem de Sidi-Bel-Abbès. Sept hommes ayant dépassé le cap des 100 ans, retraités qui perçoivent leur pension depuis plus de 40 ans, dont cheïkh Kebat, éminent professeur de lettres arabes qui a vu des générations passer dans les lycées de Sidi-Bel-Abbès où il a exercé, et 3 autres personnes, dont le célèbre humoriste Kandsi, qui sont près de boucler leur siècle de vie, ont été invités lors d'une cérémonie chargée d'émotion où en plus d'une sympathique collation, ils ont reçu des trousseaux complets (tenues, vestimentaires, souliers, parfum, effets de toilette). M. Nouala Mohamed, à qui revient cette louable initiative, a fait preuve d'un geste inédit qui a donné chaud au c?ur de ces personnes très âgées qui avaient du mal à contenir leur émotion.

L'initiateur a fait un travail de fourmi en allant fureter dans les dossiers de retraite de la caisse de Sidi-Bel-Abbès pour dénicher ces centenaires retraités dont le plus âgé, qui a 103 ans, réside dans la localité de Mostefa Benbrahim (SBA), et les installés sur le fauteuil du «non l'oubli» grâce aussi à la générosité des bienfaiteurs.

M. Nouala Mohamed, qui se voulait très modeste lors de cette cérémonie, nous dira : «Nous ne faisons que suivre à la lettre les instructions du ministère du Travail qui est à l'origine de cette opération.

Après la visite à domicile des personnes retraitées très âgées, nous avons eu l'idée de les mettre à l'honneur. Cette fête ne sera pas la dernière du genre, soulignera-t-i, puisque bientôt nous honorerons 21 femmes centenaires bénéficiant des pensions de réversion.»

A. M.

SOUK-AHRAS

Le béton fait des ravages

Celui qui a connu la ville de Souk-Ahras dans les années 1970 et au début des années 1980 se rappelle, non sans nostalgie, de ses terres arables, de ses forêts luxuriantes... Mais surtout de ses champs de blé qui s'étendaient à perte de vue sur des centaines d'hectares, lui offrant un cachet particulier où se mélangeaient avec harmonie la couleur d'une terre généreuse et le vert d'une végétation aussi riche que variée.

De nos jours, c'est un spectacle de désolation qui dépayse le regard sans impressionner l'esprit. Un tableau dont la toile de fond n'est autre qu'un alignement sans fin de constructions, fréquemment anarchiques. Désormais, ces terres, jadis synonymes de fierté et de richesse pour les habitants de cette région à vocation agricole, ont été remplacées par des masses difformes de béton armé. Les exemples les plus frappants sont à Souk-Ahras, à la cité Baral Salah, une plaine où les fellahs se livraient volontiers à la culture céréalière, au lieu dit «Fatoma Souda», cité Ibn Rochd et celle de Djenane Toufeh, comme son nom l'indique, le camp de l'aviation et le domaine Abdelaziz-Kader où des terres fertiles ont été métamorphosées en béton, de terribles ravages causés à ces verdoyantes plaines. Des villas y ont été érigées et il est patent d'en conclure que ce n'est pas le petit citoyen qui bénéficie du détournement de terres agricoles. Des terres fertiles subissent l'assaut du béton et il n'est plus possible aujourd'hui d'envisager la construction d'un édifice public, faute d'un terrain ou d'un espace demeuré libre, même quelques espaces destinés à l'embellissement ont été envahis par le béton, des lotissements demeurent non régularisés à cause de litige de régularisation de la loi d'orientation foncière 25-90 et le décret exécutif portant limitation de création des AEL. Il faut le dire, Souk-Ahras est entachée d'anachronisme du fait de la conjugaison de nombreux problèmes liés par ricochet au foncier et l'extension de la ville reste chimérique à cause de l'empiètement sur les terres arables. Selon toute vraisemblance, la course aux constructions anarchiques laisse à penser que les citoyens ont définitivement tourné le dos à la nature, préférant la laideur du ciment à la verdure curative des champs et des vergers, et voulant à tout prix construire son toit. Une lapalissade !

Barour Yacine

TIZI-OUZOU

Vols à répétition au village Idouchouthen

Le village Idouchouthen, à 5 km nord-ouest de la commune de M'kira, daïra de Tizi Gheniff, connaît depuis quelque temps des vols à répétitions. C'est ce que nous ont indiqué les habitants de ce village.

Ce phénomène, qui est nouveau dans ce village, a commencé il y a plus d'un mois et prend de plus en plus d'ampleur. Le groupe qui est derrière ces cambriolages – on parle de plusieurs individus – agit en nocturne et prend pour cible particulièrement les locaux commerciaux et demeures d'émigrés absents. Ce phénomène sème la panique au sein des villageois, créant ainsi un climat de méfiance les uns des autres, une situation qui a fait réagir le comité du village qui a désigné un gardien afin de veiller sur les biens des habitants. Notre source nous a ajouté que les victimes qui nourrissaient des doutes sur bien des personnes n'ont pas hésité à montrer du doigt les présumés auteurs des cambriolages.

Une plainte a été déposée à la brigade de la Gendarmerie nationale qui a aussitôt ouvert une enquête pour déterminer les circonstances exactes des faits, démasquer les auteurs et tirer au clair cette affaire.

Tezkratt A.

COMMÉMORATION DU 29e ANNIVERSAIRE DU PRINTEMPS BERBÈRE

Maâtkas rend hommage à Tahar Djaout

L'auteur des *Vigiles* sera à l'honneur à Maâtkas à l'occasion de la célébration du 29e anniversaire de Tafsut Imazighen. En effet, un riche programme a été concocté par la maison de jeunes locale. Ainsi, une exposition permanente portant sur les droits de l'homme s'étalera du 18 au 20 avril. Bien plus, deux films seront au menu des festivités, le premier de M'barek Menad *Au nom de Vinci* et le second *La délinquance juvénile* de Belaïd Namane. Le public aura droit également à une conférence sur feu Djaout, le premier journaliste assassiné par les islamistes armés en 1993. Cette rencontre intellectuelle qui s'intitule «Itinéraire d'un écrivain» sera animée par Djefel Belaïd. C'est dire que pour l'heure, seule la maison de jeunes est au rendez-vous à l'occasion de cette 29e commémoration du Printemps berbère, en attendant éventuellement d'autres manifestations au niveau des villages où les associations culturelles ont pour tradition de ne jamais manquer de célébrer le 20 avril, une date liée à la mémoire collective berbère.

Amayas Idir

M. Taleb, l'ex-maire RND d'Ililtène nous écrit

L'ex-maire RND d'Ililtène, qui a été cité à comparaître dimanche dernier devant le tribunal correctionnel de Larbaâ-Nath-Irathen, nous prie d'apporter un complément aux informations publiées par notre journal et relatives audit procès (voir notre édition du 15 avril 2209).

Il précise que le motif de falsification présumée de document public dont il est question porte sur une seule délibération de l'APC. Celle-ci portait sur le transfert d'une somme d'argent qui manquait pour l'acquisition d'un engin de travaux publics.

En fait, ajoutera M. Taleb, la décision, qui revêt un caractère exceptionnelle, a été prise à un moment où l'APC a connu un blocage dans son fonctionnement pendant plusieurs mois, et qu'en raison de ces circonstances, l'engin en question a été acquis par le chef de la daïra d'Iferhounène de l'époque.

S'agissant de l'accusation de la passation de marchés de gré à gré, l'ex-maire se défend d'avoir effectué une transaction douteuse. Là aussi il dit avoir agi dans l'urgence car l'opération avait pour objectif la réalisation de deux réseaux d'assainissement des eaux usées de deux grands villages de la commune.

La distribution des denrées alimentaire provenant d'un don du CRA d'une valeur qui ne dépasse pas, déclare-t-il, les 15 000 DA, et qui a été faite aux nécessiteux d'un village, à l'occasion de la célébration du 1er Novembre, n'a, selon lui, aucun caractère délictuel.

L'ex-maire, qui estime avoir fait l'objet d'une cabale politico-judiciaire de la part de ses adversaires politiques au sein de l'assemblée, sera fixé, incessamment, sur l'issue du procès dont le verdict est attendu pour le 19 avril prochain. Rappelons que le procureur de la République avait requis une peine d'emprisonnement ferme assortie d'une forte amende.

CONSTANTINE

Deux morts dans l'effondrement d'un mur

Deux morts, un quinquagénaire et un enfant de trois ans, sont à déplorer dans l'effondrement d'un mur à la nouvelle cité «résidentielle» de Constantine, construite sur les terres de Belhadj à Aïn-El-Bey.

L'accident est dû, selon le premier constat établi par les éléments de la Protection civile, aux travaux qu'opérait un maçon dans le jardin du voisin.

Le mur en question, construit en parpaing sur près de 14 mètres de long et 4 m de haut, séparait, en effet, les jardins de deux constructions limitrophes. Cet accident a fait également un blessé qui a été transféré au CHU de la ville.

Un jeune se jette du pont de Beb-El-Kantara

Une énième victime s'ajoute à la longue liste des personnes qui ont choisi les ponts suspendus de Constantine pour mettre fin à leurs jours. La victime n'est toujours pas identifiée et son corps, repêché de l'abîme, avant-hier vers 18h, par les pompiers, se trouve actuellement à la morgue du CHU de la ville. Néanmoins, le rapport de la Protection civile précise qu'elle est de sexe masculin et âgée approximativement d'une trentaine d'années.

L. H.

ENVIRONNEMENT À RELIZANE

Plus de 1 000 PME destinataires de mises en demeure

Lors des opérations de contrôle qu'ont effectuées les agents relevant de la direction de l'environnement de la wilaya de Relizane, 1 048 PME, sur les 1 278 enregistrées à travers l'ensemble des 38 communes que compte la wilaya de Relizane, ont été destinataires de mises en demeure en vue de se conformer aux critères exigés par la réglementation en vigueur, en matière de protection de l'environnement, a-t-on appris auprès de la direction de l'environnement de wilaya.

Par ailleurs, rappelons que lors d'un précédent bilan, les mêmes services ont également procédé à la fermeture de 7 PME pour atteinte à l'environnement, parmi lesquelles figurent des ateliers de mécanique et de menuiserie, ainsi qu'une conserverie. Parmi les infractions relevées par les mêmes agents, il y a le défaut d'équipement. Selon notre source d'information, il est à signaler que le montant de la taxe sur les activités polluantes a atteint 6,5 millions de dinars, soit un taux de perception ne dépassant pas les 53% des objectifs tracés par la direction de l'environnement.

A. Rahmane